

Nom du participant
Prénom du participant
Date de naissance

Nom du représentant légal
Prénom
Adresse
NPA Localité
Téléphone
Téléphone portable
Adresse e-mail (obligatoire)

<i>Cours choisi(s)</i>	<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Prix par semestre</i>
.....			
.....			
.....			
.....			

Début des cours le :

Les leçons des cours enfants sont interrompues pendant les vacances scolaires. Les leçons « ADULTS ONLY » ont par contre lieu durant les semaines « horaire light ».
17 semaines de cours par semestre, sauf pour les cours tombant sur les jours fériés suivants :
Lundi de Pentecôte, Jeudi et Vendredi de l'Ascension, 1^{er} mai. Le cours manqué peut être remplacé par un autre cours de niveau semblable.
Les conditions générales font partie intégrante du présent contrat. ***Cette inscription est automatiquement reconduite pour le semestre suivant, sauf en cas de résiliation écrite de la part de l'élève au 31 janvier, respectivement au 30 juin de l'année en cours.***

Lieu et date

Signature du représentant légal

.....

.....

A retourner à :

ArtéDanse
Eckweg 8
2504 Bienne
032/341 70 60

Conditions générales d'ArtéDanse 2011-2012
(ne pas renvoyer avec l'inscription)

Inscription

L'inscription est définitive dès signature de l'inscription par le client.
Cette inscription est automatiquement reconduite pour le semestre suivant, sauf en cas de résiliation écrite de la part de l'élève au 31 janvier, pour le semestre (février-juin), respectivement au 30 juin (pour le semestre août-janvier) de l'année en cours.
Une taxe unique pour frais de dossier de CHF 25.- est perçue lors de la première inscription.

Ecolage

Cours parents-enfant de 2 à 4 ans Carte à 10 cours valable 3 mois CHF 220.-
Payable comptant en liquide ou avec carte maestro/postcard

Enfants 3-15 ans* (prix par semestre et nombre de cours par semaine)

1 cours	CHF	290.-
2 cours	CHF	480.-
3 cours	CHF	650.-
4 cours	CHF	800.-

*enfants et écoliers à l'école obligatoire

Etudiants et AVS** (prix par semestre et nombre de cours par semaine)

1 cours	CHF	380.-
2 cours	CHF	650.-
3 cours	CHF	800.-
4 cours	CHF	900.-

**scolarité obligatoire terminée

L'écolage est à payer dans les trente jours suivant la réception de la facture, mais au plus tard le jour du premier cours.
En cas d'inscription en cours de semestre, l'écolage est payable à 10 jours.

Adultes Carte à 10 cours valable 3 mois CHF 220.-
Payable comptant en liquide ou avec carte maestro/postcard

Rabais famille

- 2^{ème} membre de la famille : 10% de réduction
- 3^{ème} membre de la famille : 20% de réduction
- 4^{ème} membre de la famille : 30% de réduction

Le rabais est appliqué sur le prix de l'abonnement le plus élevé. Pas valable sur la carte à 220.-

Désistement/remboursement

Tout désistement doit être annoncé par écrit (pas en recommandé) à ArtéDanse M. P. Gilomen. Les désistements seront pris en compte de la manière suivante :

- jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début du premier cours : remboursement total
- du quatorzième au dixième jour ouvrable précédant le premier cours : 25% retenus
- du neuvième au cinquième jour ouvrable précédant le premier cours : 50% retenus
- à partir du quatrième jour ouvrable précédant le premier cours : 100% retenus

Après le début de la session, seules les personnes ayant manqué au moins 4 semaines de cours consécutives pour raisons médicales pourront prétendre à une suspension de l'abonnement sur présentation du certificat médical. Cette suspension prolongera gratuitement la formation/abonnement pour une durée équivalente au certificat.

Exceptionnellement et sur demande écrite, ArtéDanse peut accorder une suspension pour raison non médicale à toute personne appelée à manquer au moins 4 semaines de cours consécutives. Cette demande doit parvenir à la direction avant le début de la période d'empêchement.

Contenu

ArtéDanse s'engage à fournir le nombre de cours prévus par le programme, ainsi que d'en respecter le contenu.
ArtéDanse se réserve le droit de modifier les heures de cours ou de regrouper des classes. En cas de suppression de cours, les écolages déjà versés seront intégralement remboursés.

Tenue vestimentaire

Les participants sont tenus de respecter le code vestimentaire exigé par les professeurs.

Responsabilité de l'école

L'école ne couvre pas les risques de maladie et d'accident. Chaque élève est tenu(e) de s'assurer personnellement. L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou oubli.

Exclusion par la direction

La direction peut exclure un élève pour faute comportementale grave. L'exclusion ne donne pas droit au remboursement de la session en cours.

Reconnaissance de dette

Le contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 17 du Code des Obligations et 82 de la Loi Fédérale sur la poursuite pour dette et faillite.

For juridique

En cas de litige, le for juridique est à Bienne.

Modifications

Toute modification de programme, de prix, de conditions générales reste réservée.